

INTERNAT

ANNEE SCOLAIRE 2017/2018

Règlement

- Lycéens
- Collégiens de 3ème

L'internat, un <u>lieu de vie</u> et <u>de réussite</u> pour les lycéens et les collégiens de 3^{èmes}

- Etre interne est un choix de l'élève et de sa famille
- En aucun cas une sanction éventuelle!

Quelles sont donc les raisons de ce choix?

- L'internat permet aux jeunes d'obtenir des meilleures conditions de travail le soir :
 - Ambiance de travail,
 - Rythme de vie,
 - Adulte repère.
- 2. L'internat permet aux jeunes de développer un projet personnel. Il répond à la rareté de certaines sections.
- 3. L'internat permet à l'élève de vivre l'expérience de la collectivité par la socialisation et l'autonomie.

Des règles de vie sont nécessaires dans toute collectivité

Voici les nôtres :

- ✓ Il est toléré de fixer des images ou des gravures sur les murs à condition de ne pas dégrader les peintures et dans la limite de la décence. L'état des chambres sera régulièrement vérifié. Les dégradations seront facturées aux familles.
- ✓ Il est essentiel que les normes de sécurité soient respectées par tous. Seuls les appareils tels que : ordinateur, rasoir ou sèche cheveux sont autorisés. Les fiches multiples, cafetière ou tout autre objet électrique non validé par la direction ou le surveillant responsable sont interdits.
- ✓ Il est strictement interdit de fumer dans l'internat.
- ✓ Chaque élève aura le souci d'aérer sa chambre, de la tenir en ordre et de la nettoyer très régulièrement. L'élève ouvrira la fenêtre de sa chambre tous les matins et n'oubliera pas de la refermer avant de partir.
- ✓ L'élève doit apporter son nécessaire de toilette, des draps, des couvertures ou une couette, un oreiller, une taie d'oreiller. Ceux-ci doivent être changés régulièrement.
- ✓ En arrivant en début de semaine, les pensionnaires doivent déposer leurs bagages en un lieu affecté à cet effet (9 rue Louis Belmas ou 31 bd de la Liberté). Les pensionnaires ne sont pas autorisés à retourner à la bagagerie dans la journée, sauf avec l'autorisation écrite du CPE ou d'un surveillant. De même, ils devront déposer leurs bagages le matin du dernier jour de classe et les récupérer en partant.
- ✓ Tous les déplacements de l'externat à l'internat et vice-versa se font obligatoirement à pied. L'utilisation d'un véhicule est strictement interdite pendant la semaine, dans tous les cas, la responsabilité civile du chauffeur est engagée.

- ✓ Chaque pensionnaire est responsable du téléphone ou de l'ordinateur portable qu'il apporte. La fréquence de l'utilisation du portable, tablette, PC, console de jeux... lors des permanences est laissée à la libre appréciation des surveillants. En tout état de cause, leur utilisation est interdite après 22h00. Tout portable qui sonnera après l'heure d'extinction des feux (22 heures), sera confisqué par le surveillant et restitué le lendemain. Ces objets ainsi que les sommes d'argent et objets précieux sont placés sous la responsabilité de celles et ceux qui les apportent.
- ✓ Au réfectoire, nous vous rappelons les principes suivants :
 - Laisser la table propre,
 - Eviter le gâchis,
 - Les élèves doivent apporter et débarrasser leur plateau à la fin du repas.
 - Le repas doit être considéré comme un moment de détente et de convivialité. Il est donc important de prendre le temps de manger.
- ✓ Il est interdit d'introduire ou de consommer des boissons alcoolisés et tout produit illicite. Cet acte entraîne l'exclusion immédiate.
- ✓ Aucune attitude qui dépasse celle de la camaraderie ne saurait être tolérée. Le comportement est laissé à la libre appréciation des surveillants. Le non-respect de cette disposition entraîne un avertissement.
- ✓ Tout élève suivant un traitement médical est prié de le signaler aux surveillants dès le début de l'année. Il rencontrera l'infirmière afin d'établir un protocole. Tout problème particulier pourra être signalé en toute confidentialité aux surveillants ou au CPE. Par ailleurs, en cas d'urgence, il serait préférable que les élèves déposent auprès de leur surveillant le double de la carte de sécurité sociale et éventuellement de la mutuelle.
- ✓ Les déplacements d'une chambre à l'autre sont soumis à l'autorisation préalable du surveillant.

Organisation de vie à l'internat

HORAIRE

17h25/18h Goûter/détente

18h/19h Etude surveillée ou recherche informatique

(CDI)

19h/19h40 Repas

19h45 Retour internat

20h/22h Etude en autonomie en chambre ou foyer ou

douche...

22h00 Extinction des feux

6h45 Lever

7h15/7h45 Petit déjeuner

7h45/8h00 Foyer - cours - retour sur les sites

d'enseignement

8h00/17h25 Cours de la journée

- ✓ La première étude du soir (obligatoire de 18h à 19h) se fait dans les locaux du 31 bd de la Liberté.
- ✓ Chaque interne (à l'exclusion des 3^{èmes}), a le droit à une sortie par semaine le mercredi de 17h25 à 19h (avec l'accord parental). En cas de baisse de résultats ou attitude non satisfaisante, la sortie pourra être suspendue voire supprimée définitivement.
- ✓ Les 3^{èmes} bénéficient d'une activité spécifique et/ou extérieure chaque mercredi après-midi de 13h30 à 17h00. Ils prendront leur goûter ce jour-là à 17h00, puis auront permanence de 17h00 à 19h00. Le reste de la soirée reste inchangée.
- ✓ Plusieurs conférences-débat sur des thèmes d'actualité, de réflexion chrétienne ou des sorties collectives (restaurant, cinéma...) seront organisées.
- ✓ Une élection de délégués au sein des pensionnaires sera organisée afin de représenter ces derniers notamment aux Conseil de Vie Lycéenne (CVL). Le chef d'établissement se réserve le droit de révoquer tout délégué qui aurait manifesté un manquement grave au règlement.
- ✓ Les manquements au règlement seront sanctionnés d'un avertissement pour l'internat, assorti éventuellement d'une retenue ou d'une mise à pied, selon la gravité des faits, ou l'exclusion immédiate. En cas de manquements répétés et après 3 avertissements, l'exclusion définitive de l'internat pourra être prononcée.
- ✓ La réinscription d'une année à l'autre est conditionnée au comportement de l'interne pendant l'année écoulée.
- ✓ L'internat est fermé le vendredi soir. Une rentrée anticipée le dimanche soir est possible (à l'exclusion des 3^{èmes}) à condition d'en avoir informé le ou la

responsable le mercredi qui précède la rentrée. Un coût supplémentaire de 15 euros est demandé pour ce service (qui comporte le petit déjeuner).

Les internes sont logés au :

Lycée Saint Luc 8/10 rue Achille Durieux 59400 CAMBRAI

Les pensionnaires peuvent recevoir du courrier, libellé de l'enveloppe à respecter :

Lycée Saint Luc Nom - Prénom - Classe de l'élève - INTERNAT 31 bd de la Liberté 59400 CAMBRAI



ACCEPTATION DU REGLEMENT DE L'INTERNAT et choix de la sortie du mercredi (à l'exception des 3^{èmes})

Nous soussignés, parents ou tuteurs légaux de :
En classe de :
Acceptons le règlement de l'internat de l'Ensemble Saint Luc de Cambrai pour l'année scolaire 2017/2018 et,
□ Autorisons notre fils, notre fille à sortir le mercredi de 17h25 à 19h.
□ N'autorisons pas notre fils, notre fille à sortir le mercredi de 17h25 à 19h.
Fait à//
Nom - Prénom - Qualité :
Signature: